



Charte JoratCycle872

Charte de la pratique du VTT dans le cadre des activités du Club

En qualité de membres vététistes, nous pratiquons notre sport en forêt, à la campagne ou en montagne. Nous apprécions la nature et tenons à cœur de respecter la faune, la flore et la biodiversité en adoptant une conduite qui réduit au maximum notre impact sur l'environnement que nous empruntons.

En particulier, nous veillons à :

- Suivre les chemins et les sentiers existants, notamment en évitant de couper les virages, de rouler sur des sentes d'animaux ou encore sur le boisement forestier ;
- Respecter la signalisation et les zones protégées, en particulier la zone centrale du Parc Naturel du Jorat ;
- Limiter l'érosion due à notre activité en évitant tout dérapage volontaire ou freinage excessif ;
- Emporter tous nos déchets ;
- Partager ces espaces naturels avec les autres usagers (randonneurs, coureurs, cavaliers, promeneurs de chiens ou autres), en adoptant une attitude cordiale et respectueuse, notamment :
 - ✓ avertir à l'approche (sonnette, clochette),
 - ✓ ralentir, s'arrêter et céder le passage aux randonneurs et cavaliers,
 - ✓ se montrer courtois, sourire,
 - ✓ éviter les sentiers très fréquentés par les promeneurs ;

Grâce à un tel comportement respectueux (bienveillant), nous espérons pouvoir pratiquer encore longtemps notre sport en harmonie avec la nature et les autres usagers.

JoratCycle872



Conditions JoratCycle872

Conditions particulières d'adhésion au Club

1. Communications

Dès son inscription auprès de JoratCycle872, à l'essai ou définitivement, le membre aura accès à la plateforme de communication et à l'application SportMember du club.

Une fois le processus d'enregistrement effectué, le membre rejoint automatiquement la liste d'envoi de la feuille d'information du club (newsletter) et autorise de fait JoratCycle872 à lui envoyer par email la dite newsletter (2-3 fois par an). Toutes les autres communications du Club se font via la plateforme et l'application SportMember. La manière dont le membre est informé·e ou notifié·e des discussions, événements et autres activités d'équipe ou du Club est configurable dans son profil personnel.

2. Photographies

Tous les membres peuvent choisir de partager sur la plateforme du club des photographies d'un évènement ou autre (visibilité aux membres seulement). Chaque membre est responsable de posséder les droits de publication des images téléchargées. Les images peuvent être téléchargées dans les conversations, les événements, les actualités et les albums photographiques.

Par défaut, les membres autorisent JoratCycle872 à utiliser certaines des photographies partagées pour alimenter le site Internet du Club (visibilité publique). Si le membre ne désire pas autoriser un tel usage pour une image spécifique, il devra ajouter cette restriction directement avec la photo (par exemple dans son nom de fichier ou son commentaire), et au moment de son téléchargement.

Cependant, un membre reconnaissable, apparaissant sur une photographie publiée sur le site Internet du club (visibilité publique) peut demander à ce que l'administrateur du site la retire, ce en tout temps et sans devoir justifier sa demande.

3. Contact d'urgence

Outre ses données personnelles, il est recommandé à chaque membre de compléter les coordonnées de la personne à aviser en cas d'urgence (personne de contact) directement dans son profil personnel. A défaut et en cas de besoin, le club prendra les décisions nécessaires au mieux et dans la limite des informations en sa possession.

4. Sécurité

Conformément aux statuts de JoratCycle872, chaque membre doit être au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique des activités du club (cyclisme, VTT).

Le Club n'organise pas de courses, ni de cours ou autres activités qui pourraient engager sa responsabilité. Lors des sorties de groupe, y compris celles ouvertes aux non-membres, chacun·e est responsable de rouler selon ses capacités et si besoin renoncer à tout ou partie du parcours.

Les aspects de sécurité suivants sont également requis :

- ✓ - Un cycle adapté à la discipline pratiquée, en bon état de marche et d'entretien
- ✓ - Port du casque obligatoire et protections supplémentaires selon les cas
- ✓ - Petit matériel de réparation d'urgence, lors de chaque sortie

5. Entraide et respect

Entraide et respect font partie des valeurs primordiales du Club. Le respect s'applique non seulement entre membres mais envers les autres usagers des routes et sentiers que nous empruntons et les habitants ou propriétaires des lieux traversés.

En particulier les documents suivants encadrent les activités des membres JoratCycle872 :

- ✓ Le Règlement du PNJ, lors des sorties VTT dans le Jorat
- ✓ La Charte du cycliste JoratCycle872

Merci !

Le Comité JoratCycle872